05/09

# **COMMISSION PARITAIRE**

#### PROCES-VERBAL

### de la séance du 15 juin 2009

# Présents:

Mathieu ALBOUY, Lucas BRUNETIERE, Alexandre FLEURET, Laure MARDOC, Maxence MELY, Frédéric PUIGSERVER, Vincent SEITLINGER, Lucie STEMBIRKOVA.

# Absents ou excusés

David ABIKER, Edouard HUSSON, Christian INGRAO, Mireille LEMARESQUIER, James Mc CEARNEY, Emmanuel MACRON, Isabelle MARIANI, Jean-Baptiste NICOLAS, Pierre ODIN,

### Assistaient à la séance

Hervé CRES
Directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,
Julien PALOMO
Chargé de mission à la DES,
Sylvestre FREZAL
Directeur du campus de Paris, Collège universitaire
Christophe JAMIN
Professeur des universités à Sciences Po.
Félicité GASPARETTO
Responsable déléguée de Sciences Po Avenir

\*

\* \*

I.	Présentation du projet de formation de niveau « bachelor »	p. 2
II.	Information sur la création de l'Ecole de droit.	p. 6
III.	Information sur la nouvelle épreuve de langue de la procédure d'admission sur titre d'enseignement supérieur français	p. 9
IV.	Présentation du projet de double cursus Sciences Po- Paris I en mathématiques appliquées aux sciences sociales	P. 11
V.	Bilan de Sciences Po Avenir	p. 12
VI.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 18 mai 2009.	p. 15
VII.	Echange d'informations sur des questions diverses.	p. 15

#### **COMMISSION PARITAIRE**

#### PROCES-VERBAL PROVISOIRE

# de la séance du 15 juin 2009

La séance est ouverte à 18h10mn sous la présidence d'Alexandre FLEURET.

Alexandre FLEURET préside la présente réunion et remercie l'ensemble des membres pour leur présence. Il remercie également la Direction qui a pris en compte, pour la transmission du dossier, leurs précédentes demandes lors de la dernière Commission paritaire.

Julien Palomo présente ses excuses concernant le problème de format des documents adressés par mail et précise qu'il s'agit d'une erreur courante de transfert par l'Entg qui a corrompu le fichier d'origine.

# I. PRÉSENTATION DU PROJET DE FORMATION DE NIVEAU « BACHELOR »

a) Exposé

La parole est donnée à Hervé CRES.

Hervé CRES précise que les membres de la présente Commission ont reçu une note concernant ce point de l'ordre du jour. Cette note synthétise les présentations réalisées lors de 2 réunions de groupe de travail Commission paritaire. Son objet est de proposer la création d'un nouveau diplôme d'établissement qui serait un diplôme de « bachelor » sanctionnant le parcours de collège universitaire. Cette appellation « bachelor » correspond à un standard international.

Il s'agit d'un diplôme dont l'objectif est de valoriser la formation du collège universitaire de Sciences Po. Jusqu'à présent, Sciences Po regroupe des diplômés qui ont suivi le collège universitaire et qui terminent leurs études par un diplôme unique et des étudiants arrivant directement au niveau du Master et qui possèdent en général un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle. Le principe est que les 2 populations bénéficient d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle.

Ce diplôme constituera une nouvelle référence sur le curriculum vitae des étudiants. Ainsi, les étudiants qui souhaitent obtenir un job aux États-Unis n'auront plus à se défendre de ce que leur diplôme « historique » est de niveau undergraduate parce que jusqu'à présent, il n'y a qu'un seul diplôme délivré à l'issue de la 5ème année.

Ce diplôme permettrait à certains étudiants de sortir de Sciences Po et de diversifier leur formation dans un autre pays que la France. Sciences Po a déjà constaté, à travers le recrutement des étudiants sur le campus du Havre, que la possibilité de quitter Sciences Po au bout de 3 ans est un argument décisif.

Enfin, disposer d'un diplôme de collège universitaire donne la possibilité de réaliser un Master dans une autre Institution et d'obtenir éventuellement un stage, certains stages étant conditionnés à l'acquisition d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle.

Il s'agit de revaloriser le collège universitaire de Sciences Po, de revaloriser le diplôme de Master aux étudiants futurs internationaux, de faciliter le recrutement international et de diffuser l'image de Sciences Po en donnant la possibilité aux étudiants du collège universitaire de Sciences Po d'intégrer d'excellentes universités.

Un travail important a été réalisé quant aux aptitudes et aux compétences à acquérir par les étudiants dans ces diplômes. Ainsi, des chartes pédagogiques sont en cours de rédaction. Elles proposent, pour l'ensemble des cours : les conférences de méthodes, les cours séminaires, les cours magistraux, les cours en collectif, pour chaque discipline, pour chaque portefeuille, des types d'exercice et précisent en quoi ces exercices

vont permettre aux étudiants d'acquérir l'ensemble de ces aptitudes et de ces compétences. Cela concerne la recherche documentaire qui intègre le numérique jusqu'à l'imagination créative en passant par la lecture argumentée, les aptitudes au raisonnement, à l'expression, la capacité de convaincre, par exemple en anglais, les méthodes quantitatives, la capacité d'interprétation des textes, mais aussi des images, les méthodes descriptives qui sont des méthodes scientifiques et la maîtrise des formalismes mathématiques.

Ces aptitudes et ces compétences répondent aux attitudes que Sciences Po propose aux étudiants d'adopter et qu'elle restitue dans la note.

Sciences Po a opté pour un cursus en 3 ans. Trois années permettent de déployer 9 périodes pédagogiques puisque chaque année correspond à 3 périodes pédagogiques : 2 semestres et 1 trimestre. Sciences Po propose que les 180 crédits qui sanctionnent le diplôme traditionnel de licence en France soient validés en interne, ceci étant une proposition qui avait recueilli l'assentiment d'un grand nombre d'étudiants. Le principe est que le Bachelor de Sciences Po contient un ensemble de cours, de contenus scientifiques, de contenus d'humanités, de contenus de sciences, contrôlé dans son intégralité par l'Institution. À cela s'ajouteront diverses expériences : le stage de terrain et la 3e année à l'étranger, laquelle participe particulièrement à la construction des compétences de l'étudiant, en particulier concernant la capacité à penser hors des frontières et à se décentrer. Cette année passée à l'étranger, sous la forme d'un séjour d'étude ou d'un stage, est une expérience supplémentaire par rapport à l'expérience d'accumulation du capital humain que sanctionnent les 180 crédits transférables au niveau européen.

Ce cursus vise un standard de formation en 4 ans, d'où l'utilisation de ce vocable. Pour l'acquisition des 180 crédits, Sciences Po mobilisera 4 semestres d'études et 1 trimestre d'été. Par ailleurs, le stage de terrain mobilisera 1 trimestre d'été. La formation Sciences Po est constituée de 6 semestres et 2 trimestres.

Concernant les champs d'études, Sciences Po insiste sur le fait que les 5 disciplines fondamentales qui sous-tendent le projet intellectuel de Sciences Po doivent être présentes. Ainsi, elles auront chacune leur cours magistral dès la 1re année. Aux enseignements de droit, d'économie et d'histoire s'ajoutent des enseignements magistraux de sciences politiques et de sociologie. Sciences Po conserve la tradition d'enseignements transdisciplinaires comme des enseignements sur des objets d'actualité, des objets cruciaux, complexes qui nécessitent de mobiliser les appareils intellectuels de nombreuses disciplines pour pouvoir y répondre de façon satisfaisante. Sciences Po s'appuiera sur ces forces scientifiques en déployant des cours transversaux sur 3 portefeuilles : les études d'aires géographiques, par exemple sur la zone Moyen-Orient Méditerranée, l'Asie, l'Amérique Latine, la Russie, les études globales qui se concentrent sur les questions cruciales, complexes et précises pour lesquelles il faut mobiliser des paradigmes de nombreuses disciplines, car les problèmes épistémologiques soulevés sont des défis à des disciplines prises isolément, enfin, et il s'agit d'un point assez novateur, des cours dits de perspectives qui permettent de mobiliser les paradigmes d'une discipline pour étudier un objet qui est traditionnellement dans une autre discipline. C'est donc une approche dialectique entre disciplines qui est organisée.

Sciences Po va relever le défi de faire durer cette tradition de l'enseignement d'art libéral à travers 2 projets qui sont de mettre au cœur de la scolarité, à Sciences Po, des enseignements d'humanités littéraires. Il peut s'agir d'enseignements classiques comme le grec ou le latin ou des enseignements plus novateurs tels la philosophie empirique, les enseignements d'étude de religions ou de philosophie générale qui confine à la théologie. Par ailleurs, les jeunes et futurs décideurs ne pourront pas concevoir et évaluer des politiques publiques sans une connaissance assez intime et profonde de la façon dont se développent les sciences dures. Sciences Po est dans une stratégie d'enrichissement de sa gamme de programmes de Master, l'une des voies de cet enrichissement étant de proposer des Masters basés sur des dialogues entre les sciences dures et les sciences sociales. Ainsi, le Master avec Paris VI sur les sciences de la Terre et les sciences sociales, qui s'intéresse aux objets de Sciences politiques et Environnement, en est un exemple. Celui-ci pourrait être décliné sur les agroressources ou sur les sciences de la vie.

Ce dialogue, entre les sciences dures et les sciences sociales pour une conception et une évaluation intelligentes des politiques publiques, est probablement un axe de développement des formations professionnelles de Sciences Po. Pour permettre aux étudiants de se familiariser avec les postures de sciences dures, Sciences Po leur propose des cours de sciences dans le programme de Bachelor.

Derniers projets novateurs: les projets personnalisés de pratique artistique. Il s'agit de permettre aux étudiants de travailler leur qualité d'imagination, d'innovation, d'aptitude à la conduite du changement. Il leur sera demandé, dès le collège universitaire, sur des périodes longues, de se mettre dans des postures de création à travers des ateliers tels que des ateliers d'écriture, de vidéo, de théâtre, de calligraphie....Ce projet sert tant la construction intime de l'étudiant, qui doit puiser en lui une partie du savoir qu'il doit mobiliser dans sa carrière, que, par exemple, le projet de l'Ecole Doctorale. En effet, les étudiants doctoraux sont aussi sélectionnés sur la base de leur capacité à contribuer de façon nouvelle au progrès des connaissances.

La mise en œuvre du projet interviendra à partir de septembre 2010. Sciences Po ne déploiera en 2009-2010 que des versions expérimentales de certains projets et en particulier les projets de pratique artistique et les projets de cours de perspectives.

### b) Questions et observations

Maxence MELY précise que l'idée de cours de théâtre doit être liée avec la prise de parole en public. Il s'agit d'un point important pour favoriser la qualité de la prise de parole des étudiants. Par ailleurs, il aimerait des précisions sur le calendrier qui ne prévoit pas de coupure au semestre 1. Il serait dommageable que l'exigence d'excellence se fasse au détriment des conditions d'études des étudiants.

Laure MARDOC souhaiterait des précisions relatives à la maîtrise des formalismes en mathématique. Concernant le trimestre d'été, elle évoque le problème des étudiants qui profitent de cette période pour travailler. Qu'en est-il des aides sociales ? Elle rappelle que le ministère a accordé un 10e mois de bourse pour les étudiants qui, en raison des évènements dans les universités, doivent passer leurs examens en juillet ou en septembre. Sa 3e question concerne la possibilité d'approfondir une matière pour les étudiants qui choisiront de faire un Master.

Par ailleurs, l'Unef demande si, dans le cadre du projet de pratique artistique, un partenariat avec le BDA sera conclu. Laure MARDOC souhaite des détails sur les arts libéraux. Enfin, il avait été envisagé la mise en place du Bachelor pour les promotions 2012 et 2013. Cela est-il toujours d'actualité ?

Vincent SEITLINGER, au nom de Nouvelle Donne, se félicite de la création du Bachelor. Cependant, il reste le problème de sa reconnaissance au niveau international. Aussi, se demande-t-il si Sciences Po a l'intention de procéder à une campagne de communication, notamment auprès de la Communauté européenne ou de l'OCDE, pour permettre d'obtenir plus facilement des stages et de signer des partenariats avec des institutions. Il demande si, au niveau national, le Bachelor va permettre réellement aux étudiants de Sciences Po de poursuivre éventuellement leurs études vers d'autres universités. Les signatures de partenariats avec des universités ne permettraient-elles pas de favoriser la reconnaissance du Bachelor Sciences Po et d'obtenir des équivalences dans d'autres universités ? Enfin, il rappelle que Nouvelle Donne s'oppose au fait que la mise en place du Bachelor conduit à une sélection pour l'entrée en Master.

Mathieu ALBOUY demande à ce que l'objectif d'aptitude qui est attendu des étudiants soit plus effectif dans les faits, qu'il soit plus présent dans la pédagogie en mettant davantage en valeur le travail sur des essais en plus des exposés techniques et en mettant en valeur dans chaque matière les postulats de chaque science et les débats qui existent autour de ces questions. Il pense que le recentrage autour des disciplines fondatrices des sciences sociales est un bon point et il incite la Direction à aller plus loin notamment en permettant aux étudiants de se spécialiser davantage. Enfin, il demande des exemples pour les portefeuilles de cours de perspectives.

Hervé CRES précise que pour les cours de pratique artistique, des expériences ont été faites notamment par Cyril DELHAY sur la prise de parole en public. Il s'agit d'une expérience sur laquelle Sciences Po va s'appuyer pour déployer une gamme beaucoup plus diverse d'ateliers de ce type.

Pour la rentrée 2009, le calendrier fait apparaître une interruption d'une journée le 11 Novembre. L'examen d'entrée est programmé fin août et Sciences Po ne peut pas commencer le semestre aussi tôt qu'elle l'aurait souhaité. Un nouveau calendrier, pour l'année scolaire suivante, sera proposé afin de permettre une rentrée un peu plus avancée de sorte que les étudiants puissent bénéficier d'une interruption pour l'automne 2010.

Sur la maîtrise des formalismes mathématiques, il s'agit de comprendre le concept de fonction, entre une fonction et ses dérivées, la différence entre une vitesse et une accélération, tous les aspects élémentaires de l'analyse fonctionnelle et la maîtrise des concepts d'algèbre classiques : les éléments sur les vecteurs, les éléments sur les probabilités et les statistiques. Ce sont des éléments de base pour prendre des décisions ou avoir une approche de la théorie de la décision un minimum fondée sur les objets mesurables.

En régime de croisière, la période d'été, hors trimestres d'été, se déploiera depuis le début du mois de mai jusqu'à la fin du mois d'août, interruption qui pourra être mobilisée complètement lors de la 2e ou 3e année selon que les étudiants suivent le trimestre d'été en 2e ou 3e année. Le stage de terrain, à la fin de la 1re année, durera 1 mois sur cette période de 4 mois. Globalement, les périodes qui sont déployées pour les activités de ce type ne vont pas se réduire sur les 3 ans.

Compte tenu du semestre d'été, dont le contenu n'a pas été encore entièrement validé, Sciences Po travaille sur des hypothèses. La 1re promotion sera concernée à l'horizon de l'été 2012. Sciences Po proposera des écoles d'été qui préfigureront l'Ecole Doctorale. De nombreux étudiants souhaitent qu'il y ait une période permettant la spécialisation. Cette période peut se faire pendant la 3e année à l'étranger qui est une période propice. Les étudiants auront, dans chacune des grandes disciplines de Sciences Po, une école d'été qui leur sera proposée pendant ce trimestre d'été, que les étudiants souhaitent faire l'École Doctorale ou un Master.

Sur le rapport entre les projets artistiques et les activités associatives à Sciences Po, Sciences Po préfère a priori qu'il y ait un cloisonnement. La raison en est que certaines formations entrent dans le cœur de la formation académique de Sciences Po.

Hervé CRES précise qu'en matière d'arts libéraux, il peut s'agir d'un cours de biologie moléculaire sachant qu'il a été observé que certains corps biologiques, en particulier les bactéries, pouvaient déployer des stratégies coopératives. Ainsi, des éléments de langage issus de la théorie des jeux permettent de bien comprendre le fonctionnement de certains organismes vivants et de se déployer bien au-delà de l'analyse des comportements humains. L'étude de certains objets scientifiques en tant qu'ils s'inscrivent dans une perspective de Science sociale est un exemple très emblématique de ce que Sciences Po souhaite développer.

La promotion qui entrera en 2010 bénéficiera du programme complet pour une diplômation en 2013. La possibilité donnée aux étudiants de faire leur Master dans une université étrangère dépendra de la volonté de ces universités de reconnaître ce diplôme. Hervé CRES confirme que la direction s'est engagée à ne pas faire de sélection à l'entrée au Master. Au-delà des essais, Sciences Po pourra proposer de faire en plus grand nombre des cours de perspectives, l'un des objets étant de développer l'esprit critique.

Alexandre FLEURET revient sur la pratique artistique et le lien avec les associations. Il soulève la question de la pérennité de certaines options qui sont organisées par le BDA. Ainsi en est-il, par exemple, du cours d'art plastique qui est sanctionné par 3 crédits.

Hervé CRES précise que ces options n'ont pas vocations à disparaître.

Alexandre FLEURET revient sur les aides sociales et rappelle que cette année, exceptionnellement, le gouvernement s'est engagé, en raison des évènements que les universités ont connus, à verser un 10e mois de bourse aux étudiants boursiers dont les examens ont été décalés en juillet ou en septembre. Cette mesure n'est pas pérenne et la question est posée de savoir dans quelle mesure Sciences Po peut se substituer au pouvoir public afin de garantir une pérennité de ce dispositif?

Hervé CRES précise que le problème se pose effectivement pour l'année du trimestre d'été. La question d'un complément de bourse pourrait être étudiée. Il n'est pas possible de parler de ce point sans une évaluation budgétaire.

Alexandre FLEURET indique que la Commission paritaire peut rendre un avis sur la question à l'ordre du jour ce qui va dans le sens de la valorisation du rôle des élus de cette Commission. L'avis de la Commission sera-t-il pris lors d'une prochaine réunion ?

Hervé CRES indique que Sciences Po a l'intention de proposer ce point à l'ordre du jour du Conseil de direction du 22 juin prochain et qu'elle souhaite, à cette occasion, voter une résolution créant ce diplôme. Il ajoute qu'il serait, pour sa part, très satisfait d'avoir l'avis de la présente Commission.

La Commission paritaire rend un avis positif sur ce projet.

# II. INFORMATION SUR LA CREATION DE L'ÉCOLE DE DROIT

a) Exposé

Christophe JAMIN revient sur le rapport adressé aux membres de la Commission paritaire et établi pour faire suite aux différentes réunions organisées sous l'autorité de Me Jean-Michel DARROIS

Il insiste sur les différents points qui ont animé les débats au sein de la commission chargée d'expertiser ce projet où s'est retrouvé un certain nombre de professionnels et d'universitaires étrangers. La 1re question que la commission s'est posée concerne la catégorie de juristes que Sciences Po entend former. La commission a pu constater que, en faisant un tour d'horizon sur le plan international, plusieurs orientations étaient possibles. L'orientation anglaise considère que le droit est un marché d'implémentation, ce qui peut donner beaucoup de pouvoir aux juristes, mais un pouvoir fait d'humilité. Un certain nombre d'écoles de droit américaines, qui ont une ambition plus vaste en formant des juristes capables d'être aussi des décideurs dans tous les domaines de l'activité économique, politique, administrative, donnent une orientation plus stratégique aux études de droit, ce qui permet aux écoles américaines de former les élites du pays.

Les membres de la commission souhaitent profiter de la spécificité de Sciences Po et ne pas choisir radicalement entre l'une ou l'autre des solutions et regarder précisément la manière de former des juristes capables d'être des décideurs en dehors même de l'activité juridique. Il faut donner une orientation particulière aux études de droit et conserver un caractère pluridisciplinaire. Concernant le degré d'internationalisation du cursus, un débat a eu lieu sur le type de formations réservé aux juristes. Ainsi, les avocats restent attachés à une conception assez technique du droit national alors que les directeurs juridiques d'entreprises multinationales considèrent qu'il est très important que les juristes puissent avoir une vision globale et stratégique du droit leur permettant de débattre avec des interlocuteurs de toute formation et de toute spécialité. C'est la raison pour laquelle, les membres de la commission, après en avoir longuement discuté, sont très favorable à la montée en puissance d'un nouveau Master en langue anglaise, intitulé « master of comparative and global law studies », étant précisé que l'un des objectifs majeurs de l'école est de former des juristes qui sont des spécialistes du droit économique ce qui n'exclut pas d'aller de plus en plus vers une conception internationale voire globale du droit. Il est très difficile de savoir ce que sera le droit dans le futur, mais il semble que la commission ne commet pas d'erreur majeure en imaginant que le mouvement de globalisation du droit est irréversible. L'étude de la manière dont un certain nombre de grandes universités étrangères font évoluer leur cursus permet de voir que Sciences Po est dans la bonne direction.

La réflexion s'est portée sur la nécessité d'un programme doctoral extrêmement ambitieux parce que seul moyen de s'insérer dans les réseaux d'excellence et de favoriser la créativité des étudiants. L'ensemble est conditionné au fait qu'il est indispensable que cette école créée rapidement sa propre image. Les membres de la commission se sont ainsi mis d'accord sur le type de juristes qu'ils voulaient former dans les années à venir.

Le second aspect, qui a fait l'objet de discussion, concerne la durée de la formation. Les étudiants qui rejoindront cette école de droit auront eu le cas échéant un bachelor de Sciences Po ou un diplôme de l'enseignement supérieur sanctionnant 3 ou 4 années d'études. Cela pose la question de la durée optimale de la formation d'un juriste. Des évolutions très nettes et récentes en la matière sont visibles à l'étranger. Sciences Po n'a pas constaté de règles, de logique dominante. Les études, longues et très dogmatiques en Allemagne, tendent à se réduire dans un certain nombre d'Institutions. Les études sont courtes en Angleterre, les Anglais considérant le droit comme une pratique, un savoir-faire qui s'acquiert par l'expérience en étant stagiaire. Les Japonais ont beaucoup aidé à la réflexion parce qu'ils ont réformé leur cursus.

L'expérience internationale, incontestablement, démontre qu'il faut enseigner par petits groupes ce qui favorise les échanges avec les enseignants dans un dialogue constant et l'implication des élèves par la préparation du cours avant d'y assister. L'année de césure entre le M1 et le M2 est importante pour pouvoir expérimenter le savoir théorique de l'étudiant à l'occasion de 2 stages de 6 mois avant d'entamer une spécialité. Enfin, l'apprentissage des fondamentaux du droit est indispensable. En effet, il existe 2 manières d'enseigner le droit dont l'une domine au sein des facultés de droit françaises et qui consiste à penser le droit comme un système. En revanche, dans un grand nombre de pays, le droit est sans cesse en mouvement. Il ne se pense pas nécessairement comme un système et l'essentiel est de porter son attention sur le raisonnement juridique, sur cette manière particulière qu'ont les juristes de raisonner. Il s'agit plutôt d'interroger le droit que de chercher des réponses. La commission a beaucoup insisté sur cette manière de faire dans une perspective comparative, globale et ouverte vers l'extérieur.

La commission a réfléchi au contenu de ses enseignements fondamentaux en prenant pour acquis que les étudiants doivent recevoir des enseignements aussi bien d'universitaires que de praticiens. La commission a suggéré un certain nombre d'orientations s'agissant des fondamentaux qui ont vocation à évoluer.

Pour conclure, la commission en fin de rapport émet un certain nombre de recommandations. Elle a mis en avant la méthode d'enseignement qui devait être celle de l'école en insistant sur l'ouverture du droit national et sur une méthode pédagogique particulière.

#### b) Questions et observations

Frédéric PUIGSERVER pose les questions du calendrier et des débouchés auxquels peuvent prétendre les futurs étudiants de cette Ecole de droit.

Vincent SEITLINGER note que Sciences po souhaite favoriser l'enseignement du droit au sein du collège universitaire de Sciences Po. Sciences Po ne devrait-elle pas tenter de créer un partenariat avec une université en vue de créer un double cursus en droit en collège universitaire ?

Alexandre FLEURET, au nom de l'Unef, se réjouit de la promotion que fait la commission de la méthode « socratique » qui répond à une revendication historique. La réduction des effectifs va favoriser la disparition des différences entre les cours magistraux et les travaux dirigés, ce qui est très positif.

Concernant la coordination entre le collège universitaire et le master, il serait souhaitable que l'Administration fasse un effort considérable en terme de communication autour de la question de l'orientation des étudiants afin que ces derniers aient bien conscience qu'ils devront suivre le cours d'introduction au droit pour pouvoir éventuellement entrer dans l'École de droit.

Par ailleurs, page 4 de la note, paragraphe 4, il est écrit que « les membres de la commission ont néanmoins insisté pour que les étudiants inscrits dans ce nouveau master aient la possibilité de suivre les enseignements fondamentaux proposés à tous les étudiants de première année, ... ». Dans quelle mesure les étudiants qui viennent du collège universitaire de Sciences Po ou sélectionnés sur leur compétence juridique ou venant d'un autre cursus auraient-ils un intérêt à suivre un cours d'introduction au droit ?

Enfin, l'articulation de l'École de droit et des masters de l'École de droit avec les autres masters n'est pas précisée. L'Unef souhaite que les étudiants de l'École de droit aient toujours accès aux enseignements du tronc commun.

Pour Maxence MELY, la création de cette École est un excellent projet pour les étudiants de Sciences Po. Créer une année de césure est une très bonne idée ainsi que celle d'associer la formation théorique avec la formation pratique. Il souhaiterait savoir si l'École prévoit des cours d'analyse économique du droit.

Christophe JAMIN précise que pour le calendrier de lancement, les choses sont en place pour la rentrée 2009. Cette 1re année sera une année de montée en puissance pour atteindre son plein régime à la rentrée 2010. L'année 2009 permettra de faire des ajustements et de conclure des accords en cours de réalisation avec les universités étrangères.

En ce qui concerne les débouchés, Sciences Po songe aux cabinets d'avocats et aux principaux cabinets d'avocats d'affaires qui existent essentiellement sur la place de Paris et à un certain nombre de grandes entreprises multinationales qui ont besoin de juristes très ouverts sur l'international. Ces débouchés ne sont

pas exclusifs. L'expérience a déjà prouvé que dans la configuration actuelle, un certain nombre des étudiants de Sciences Po a été recruté par des entreprises pour faire autre chose que du droit, ces entreprises profitant de leur compétence juridique, mais aussi de leur regard sur la théorie des organisations ou sur l'entreprise.

Christophe JAMIN précise que, dans le cadre de sa mission, il a rencontré un grand nombre de recruteurs dans les cabinets d'avocats internationaux. Ils recrutent 3 catégories de juristes ou d'avocats : 1) des personnes venant d'école de commerce qui sont mieux à même de se plonger dans les cas qui leur sont soumis, « d'attaquer » les dossiers, de s'y plonger sans se poser trop de questions. Leur défaut est qu'en période crise, comme celle qui a lieu actuellement, ils ont des difficultés à trouver des solutions novatrices parce qu'ils ont assez peu appris en droit à conceptualiser sur un certain nombre de questions. 2) des personnes venant des facultés de droit qui sont incontestablement les meilleurs techniciens, mais qui ont une connaissance très faible du marché et de la clientèle. C'est une dimension du droit de plus en plus présente dans les cabinets qu'ils n'acquièrent pas ou qu'ils mettent du temps à acquérir alors que la technique du droit serait, selon ces cabinets, un faible aspect de leur pratique. 3) les étudiants de Sciences Po, qui sont les meilleurs quand il s'agit de conceptualiser. Cependant, lorsque les recruteurs reçoivent un dossier, ils s'interrogent sur la légitimité même de l'existence du dossier et les raisons de cette candidature.

Ces recruteurs souhaiteraient que Sciences Po forme des élèves capables de conceptualiser, en leur donnant des outils théoriques sophistiqués et solides, différents de ceux qui sont donnés dans les facultés de droit et de se plonger dans les dossiers, en les formant davantage sur des études de cas. C'est la raison pour laquelle l'apport des praticiens est très important.

L'un des souhaits de la commission est de créer des passerelles et de permettre à des étudiants qui ont suivi des enseignements dans un autre master de rejoindre, éventuellement après une année supplémentaire, avec des modalités qu'il faut préciser, l'École de droit. Par exemple, dans le master Affaires Publiques, il peut être intéressant pour des étudiants de venir se plonger au sein de l'École de droit sur le droit des obligations, sur le droit financier, sur les aspects de droit économique pour devenir d'excellents spécialistes de droit public économique dont les entreprises et les cabinets manquent cruellement. Il faut exploiter les spécificités de Sciences Po sur le plan vertical, parce que des étudiants issus du bachelor auront des ressources intellectuelles que n'auront pas leurs camarades formés dans les facultés de droit et sur le plan horizontal, avec d'autres formations de Sciences Po où le droit n'est pas enseigné.

Christophe JAMIN souhaite que les étudiants abordent le droit comme une science sociale, comme un élément d'une culture plutôt que de se lancer dans la technique du droit. Il souhaiterait qu'ils arrivent au sein de l'École de droit sans être trop « marqués », de façon à les modeler de la manière dont Sciences Po pense qu'il faut les modeler. Les partenariats ne sont pas à l'ordre du jour, Sciences Po pensant faire différemment et peut-être mieux.

Sur le point concernant le 4e paragraphe de la page 4 du rapport, la question des praticiens était simple dans la mesure où ils se disaient favorable à un passage vers le global, mais certains membres de la commission ont attiré l'attention sur le risque de voir Sciences Po cantonner un certain nombre d'étudiants dans le global et ont demandé de laisser la possibilité aux étudiants, s'ils le souhaitent, de suivre certains cours où le droit national est favorisé. Sciences Po peut imaginer de créer un portefeuille sur le droit des obligations, avec un cours sur le droit des obligations relativement classique et un cours de inaudible contract, en anglais et dans une perspective extraordinairement comparatiste. Il faut permettre aux étudiants qui veulent aller vers l'international de choisir le droit des obligations sous un angle national.

Les enseignements de tronc commun subsistent et c'est un grand avantage que de pouvoir en bénéficier. Il pense que parfois les juristes français ne font pas réellement d'analyse économique du droit et les économistes français ne font pas assez de droit. Il est favorable au développement en collège universitaire de cours d'analyse économique du droit. L'idéal serait qu'ils se fassent en coaching.

Par la suite, les étudiants devraient s'orienter vers des formations, non pas d'analyse économique du droit, mais vers des formations où l'analyse économique du droit imprègne l'ensemble des cours dispensés comme dans le droit de la concurrence et le droit des obligations.

# III. INFORMATION SUR LA NOUVELLE EPREUVE DE LANGUE DE LA PROCEDURE D'ADMISSION SUR TITRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANÇAIS

a) Exposé

Hervé CRES rappelle que ce point a été abordé lors de la précédente Commission paritaire. Il s'était engagé à revenir vers les membres de la Commission pour discuter des niveaux qui pouvaient être proposés à l'entrée.

Cette proposition va dans le sens des nouveaux éléments pédagogiques votés par le Conseil de Direction concernant l'enseignement de l'anglais et notamment la prise en considération essentiellement d'un niveau sanctionné par des accréditations externes : un niveau C1. Pour les étudiants entrant directement en master, il n'y aura que 3 semestres pour les faire accéder au niveau C1. Les étudiants qui pourront être sélectionnés devront avant l'entrée en master à Sciences Po maîtriser suffisamment la langue anglaise pour pouvoir correctement s'insérer sur le marché de l'emploi aussi bien en tant que jeunes diplômés qu'en tant que jeunes stagiaires.

La proposition tient en 2 éléments d'attribution : l'épreuve de langue à l'entrée en master est une épreuve d'anglais qui correspond à un niveau d'accréditation externe répondant aux objectifs de Sciences Po.

Hervé CRES propose un niveau différent selon que les étudiants entrent dans une formation en anglais ou une formation en français. Pour un master dont la langue d'enseignement principale est le français, Sciences Po exige un bon niveau de B2 dans le cadre européen de référence qui correspond à un niveau TOEFL de 90, à un niveau IELTS de 6, au First Certificate in English de Cambridge et à un niveau 850 en TOEIC. Pour les formations en langue anglaise, ces niveaux seraient réévalués à 100 pour le TOEFL, 7 pour l'IELTS, le Certificate of Advanced English, 900 pour le TOEIC.

#### b) Questions et observations

Lucas BRUNETIERE souligne que des problèmes identiques existent à l'examen d'entrée Bac+ 0 et qu'il serait souhaitable que la direction se penche sur cette question. Plus précisément, la note ne fait pas mention d'une part, du fait que le coût de la préparation de l'examen de langue est soustrait des frais demandés à l'étudiant pour l'examen d'entrée et que, d'autre part, les étudiants boursiers sont dispensés de payer les frais liés à cet examen conformément aux engagements pris par la direction.

Vincent SEITLINGER rappelle l'opposition de Nouvelle Donne à cette réforme en raison du coût de ces examens, mais aussi en raison de la non-prise en compte des autres langues lors de l'examen d'entrée. Concernant les différents niveaux qui sont proposés, Nouvelle Donne est favorable à ce que ces niveaux soient les plus faibles possible pour éviter que les boursiers soient défavorisés par ce système. Il pose la question des critères de sélection entre les étudiants qui auront le niveau minimum et ceux qui seront audessus de ce niveau minimum.

Maxence MELY s'interroge sur la pertinence des niveaux proposés. Il pense que le niveau des étudiants diplômés du bachelor est sous-estimé. Les étudiants en master auront une moins grande exigence dans la maîtrise de la langue anglaise que celle qui est imposée en Collège universitaire de Sciences Po. Il pourrait être envisagé d'augmenter ce niveau pour l'entrée dans les masters en français. Compte tenu de la structure d'enseignement en anglais, il n'est pas certain qu'il y ait d'autres moyens pour évaluer la maîtrise de langue anglaise. Il est réticent à toute réforme de l'admission des élèves en Collège universitaire en ce qui concerne l'épreuve d'anglais.

Frédéric PUIGSERVER éprouve un certain malaise face à cette réforme et se demande ce qui est recherché. Le diagnostic réalisé, et qui est à la base de cette réforme, a conclu que la sélection sur l'épreuve de langue n'est pas satisfaisante parce que c'est la seule épreuve qui présente une note éliminatoire. L'effet de seuil est remplacé par le seuil de la certification externe. Il ne voit pas en quoi le fait d'exiger un seuil au regard d'une certification externe est moins inégalitaire que le fait de se fier aux résultats d'un concours.

Alexandre FLEURET se félicite du principe général de la réforme et du fait que la compétition pour l'entrée au master ne se fait plus sur une matière aussi socialement discriminante que celle qui est la possession d'une langue étrangère comme langue maternelle ou courante. Néanmoins, il suggère que cette certification reste l'apanage du concours à Sciences Po pour la raison qu'il va être difficile de garantir de gratuité de certificat. Il aurait été plus simple de garder en interne un concours dont la note n'est plus prise dans le calcul de la moyenne qui permet de déterminer l'entrée à l'IEP, mais davantage comme une garantie de niveau pour ces étudiants. L'Unef considère que cette réforme a le mérite de permettre l'ouverture du débat sur la pertinence de la sélection des langues vivantes et rappelle qu'elle soutient cette réforme.

Hervé CRES indique que sur la prise en charge des frais d'accréditation, estimés à environ 40000 €, la réflexion n'est pas assez mure pour prendre une décision. A priori, Sciences Po ne compte pas financer les accréditations externes. Le fait que Sciences Po ne subventionne pas cette épreuve externe est-il rédhibitoire pour les étudiants ?

L'idée de la note éliminatoire n'est pas un problème. Le problème est qu'il n'existe pas de notes éliminatoires pour les autres épreuves. Les étudiants étrangers qui ont des résultats excellents en langue, mais très médiocres dans les autres disciplines peuvent se retrouver admissibles. Le fait de donner à un étudiant les 2/3 de son admissibilité grâce à la langue est un réel problème.

L'épreuve la plus discriminatoire est-elle celle qui existe ou un simple TOEFL ? Si, effectivement, certains étudiants améliorent leur chance d'être admissible à Sciences Po en ayant suivi, auparavant, des cours dans une école de langue payée par les parents, il indique que les accréditations peuvent se travailler sur des supports d'enseignements gratuits. Il reste persuadé que le standard, qui permet d'importantes économies d'échelle en termes de propositions d'enseignement et un accès facilité aux étudiants à travers les supports numériques, est probablement moins discriminant que l'épreuve actuelle.

Il observe, concernant le niveau, que le sujet n'est pas consensuel et voit davantage, dans les échanges, un retour à l'accréditation interne, épreuve qui mobilise une technique identique au TOEFL, TOIC...mais qui est une épreuve interne, ce qui permettrait d'éviter le problème du coût financier. Il propose de travailler sur cette hypothèse durant l'année à venir.

Alexandre FLEURET précise que le niveau proposé est suffisant.

Hervé CRES propose de ne pas modifier les modalités de l'épreuve de langue pour l'année prochaine, ce qui laisse une année pour approfondir la réflexion.

Frédéric PUIGSERVER estime que si l'objectif est d'éviter le problème de certains étudiants bilingues, la réforme y sera parvenue. Il pense que pour traiter ce problème, Sciences Po n'est pas obligé d'aller jusqu'à la certification externe. Il peut être considéré que c'est une réponse proportionnée au problème qui se pose.

Alexandre FLEURET soutient une réforme du « programme » d'épreuve de langue afin de l'adapter à l'évaluation des 4 grands domaines de compétence : s'exprimer dans la langue et comprendre celle-ci, rédiger dans la langue et comprendre la langue écrite.

Maxence MELY rejoint la position précédente qui souligne l'importance de la réforme et pointe le manque de discussion qui aboutit à ne pas prendre de décision aujourd'hui.

# IV. PRESENTATION DU PROJET DE DOUBLE CURSUS SCIENCES PO – PARIS I EN MATHEMATIQUES APPLIQUEES AUX SCIENCES SOCIALES

a) Exposé

Sylvestre FREZAL indique que Sciences Po a souhaité réfléchir à un double cursus avec Paris I dans le domaine des mathématiques appliquées et des sciences sociales. Les sciences sociales que ce soit l'économie, la sociologie ou les sciences politiques font appels à des méthodes quantitatives et la maîtrise mathématique devient nécessaire pour pouvoir explorer certains objets. En outre, de très bons candidats,

hésitant avec une scolarité de type khâgne BL ou prépa commerciale scientifique, pourront être attirés par Sciences Po si ce projet de double cursus est mis en œuvre. Les débouchés de ce double cursus seront tant vers le monde académique de la recherche en sciences sociales que vers des métiers professionnels, notamment ceux requérant une double compétence d'analyse et d'interprétation des données.

Pour ces deux raisons, Sciences Po propose la création d'un double cursus Sciences-Po-Paris I en mathématiques appliquées aux sciences sociales sur la même structure que les précédents cursus. Les cours Sciences Po, en 1re année, portent sur le Droit, les Institutions politiques, l'Histoire, l'Économie. Les cours Paris I, portent sur les mathématiques appliquées et sur l'informatique : l'algèbre, l'analyse les probabilités, les statistiques en mathématique. En 2ème année, les étudiants suivront à chaque semestre à Sciences Po un cours magistral, un cours séminaire transdisciplinaire à la frontière des mathématiques et des sciences sociales ainsi qu'un enseignement électif en français et un en anglais. À Paris I, ils suivront des cours d'algèbre, d'analyse, d'informatique. Cette maquette permettra aux élèves de ce cursus d'avoir, à l'issue de leur scolarité, un diplôme de Bachelor Sciences Po et une licence MASS de Paris I. Pour compléter ces deux années, les élèves passent une année à l'étranger, suivant le même modèle que les autres cursus, dans les universités partenaires de Sciences Po et de Paris I. Au cours de l'année à l'étranger, ils devront, afin d'obtenir la licence, approfondir leurs compétences dans les domaines qu'ils appliquent.

Les élèves qui suivront ce cursus seront sélectionnés initialement par les procédures de Sciences Po et de Paris I. Ils passeront devant un jury composé de membres de Science Po et de membres de Paris I. Sciences Po garde un contrôle total sur les élèves qui sont accueillis dans le double cursus et réciproquement pour Paris I.

Les membres de la Commission disposent de la Convention qui détaille la procédure. Ces étudiants, élèves à part entière de Sciences Po et Paris I, paieront les droits de scolarité correspondants et les élèves boursiers seront exonérés de droits à Sciences Po.

#### b) Questions et observations

Au nom de l'UNEF, Laure MARDOC demande comment vont être intégrées la sociologie et les sciences politiques qui doivent faire parties des cinq majeurs dès la première année. Y aura-t-il un choix à exercer entre la sociologie et les sciences politiques avec les institutions politiques, l'histoire et l'économie ? Étant donné la densité de cette formation, seront-elles totalement supprimées ?

Maxence MELY aborde la question de la densité des enseignements en anglais. En 2<sup>ème</sup> année, les étudiants ont la possibilité de suivre deux cours magistraux et deux cours électifs en anglais. Dans la proposition, seul un des deux cours magistraux sera en anglais. Comment cela répond-il à l'ambition de Sciences Po d'offrir des cours en anglais et à l'exigence quant au niveau requis ?

Vincent SEITLINGER se félicite de la création de ce double cursus. Il demande à Hervé CRES, Directeur des études et de la scolarité, si une réflexion a eu lieu concernant un double cursus orienté vers le droit.

Sylvestre FREZAL précise que sur l'aspect de l'intégration de la sociologie, le projet de maquette qui a été transmis concerne l'année scolaire 2009-2010. Le Bachelor entre en vigueur à la rentrée 2010. En conséquence, ce projet de maquette sera amené à évoluer pour s'adapter.

Les grands fondamentaux de cette maquette seront revus avec en première année une place moindre de l'histoire, du droit et de l'économie en contrepartie d'une place plus importante pour la sociologie et les sciences politiques en première année.

Le cursus prévoit trois cours au minimum en anglais. L'exigence de l'anglais est donc maintenue. Les élèves pourront choisir trois cours, ou quatre, ou même cinq puisque certains cours magistraux basculeraient en anglais. Le nombre moyen de cours dans cette langue ne diminuera donc pas. La baisse du nombre minimum répond à une demande des syndicats d'allégement de la charge de travail des élèves de ce double cursus considérée comme lourde.

Le principe d'un double cursus orienté vers le droit n'est pas à l'ordre du jour. Hervé CRES ajoute que dans tous les partenariats conclus avec les Universités, Sciences Po recherche en priorité la complémentarité. Ainsi en est-il des spécialistes en mathématique, en sciences de la Terre et en sciences de la vie, des philosophes, des enseignants de lettre, autant de disciplines universitaires qui sont complémentaires des disciplines de Sciences Po.

#### V. BILAN DE SCIENCES PO AVENIR

#### a) Exposé

A l'occasion du bilan de Sciences Po Avenir, Félicité GASPARETTO a souhaité rappeler que la mission du service consiste à accompagner tous les élèves de Sciences Po, de leur entrée en première année jusqu'à leur diplômation, jusqu'au marché du travail, à travers les stages et la mise en relation avec les recruteurs.

La mission de Sciences Po Avenir s'articule autour de quatre grandes fonctions qui sont :

- la gestion des stages,
- l'orientation, la formation et le conseil,
- la mise en relation des élèves avec les employeurs et les recruteurs,
- le suivi des diplômés.

Historiquement, la première fonction, la gestion et l'administration des stages, a toujours occupé une place importante dans les activités de Sciences Po Avenir en terme de temps passé. Les autres fonctions ont connu un développement important cette année. Il faut noter que l'enquête sur les jeunes diplômés a, encore cette année, été menée par la direction des études et largement externalisée auprès de la TNS.

Les objectifs de cette année étaient la mise en place de la première édition des stages de terrain, la mise en place d'un nouvel enseignement optionnel intitulé « Career Building » destiné à la première année de master et enfin la diversification du portefeuille d'employeurs et de potentiels recruteurs avec lesquels Sciences Po Avenir est en relation.

Pour s'acquitter de ces missions, Sciences Po Avenir s'appuie sur un certain nombre de moyens.

L'effectif du service est passé de 7 à 9 collaborateurs du fait de la mise en place des stages de terrain. En outre, une chargée de mission placement vient d'être intégrée à l'équipe dans le cadre de la création d'une nouvelle activité de Placement. Sciences Po Avenir devrait atteindre un effectif de 13 salariés d'ici la fin de l'année.

Sciences Po Avenir a mis en place des systèmes d'information qui, en s'appuyant sur Banner permettent aux élèves de saisir directement leur demande de stage en ligne, de s'inscrire en ligne à l'ensemble des ateliers et des évènements proposées par Sciences Po Avenir. Grâce à ce projet, le service a pu gérer l'augmentation des stages proportionnelle à celle des effectifs, l'augmentation des demandes de stages optionnels et développer les autres fonctions.

La gestion et l'administration des stages n'absorbent plus que 36,5 % des moyens du service. La dimension de relation avec les recruteurs et la gestion des évènements occupent environ le même temps. La formation représente 23% des moyens du service.

Un poste de chargé de mission a également été créé pour piloter le projet « career building » qui a servi d'appui à un appel d'offre du Haut Commissariat aux Solidarités Actives contre la Pauvreté. Ce dispositif s'adresse aux élèves boursiers de Master de Sciences Po et d'autres Universités. En plus du module « career building », les bénéficiaires se voient proposer un accompagnement individuel par un coach. Un

second chargé de mission Placement et un directeur de Sciences Po Avenir devraient intégrer Sciences Po Avenir.

Félicité GASPARETTO indique que la mise en place des stages sur le terrain s'est très bien passée. 800 élèves de première année ont trouvé un stage l'année dernière dont 300 placés par Sciences Po Avenir. Cette année, Sciences Po Avenir n'a pas placé les élèves mais a proposé une mise en relation avec un ensemble d'organismes d'accueil à travers une bourse des stages de terrain et la publication d'au moins 30 offres de stage sur le site. Sciences Po Avenir a ainsi noué des partenariats avec la RATP qui cette année devrait prendre jusqu'à 32 élèves de première année, mais aussi la FNAC, McDonald, la SNCF, le Conseil Régional (mission locales), le Bon Marché...

Elle insiste sur l'activité du service autour des ateliers qui sont externalisés pour la majorité auprès d'enseignants vacataires. De nombreux ateliers sur la construction du projet professionnel ont été organisés dans le cadre du projet « career building ». Une dizaine d'ateliers internationaux ont été développés sur les thèmes suivants : « comment trouver un job au Royaume-Uni » ou encore « comment trouver un stage ou un emploi en Inde », en Allemagne, au Mexique ou encore au Brésil.

Un atelier « réseaux » a été mis en place dernièrement, la démarche « réseau » s'étant révélée très efficace notamment pour construction du projet de master des élèves.

La première partie de l'année a été surtout marquée par la mise en place d'un nouveau module d'aide à la construction du projet professionnel. «Career Building », consiste en un parcours guidé proposé à tous les élèves de master depuis l'année dernière. Ce projet est parti du constat fait par les employeurs et recruteurs que, si les élèves de Sciences Po se distinguent pas leur curiosité intellectuelle, leur capacité d'analyse et de synthèse, leur ouverture, leurs aptitudes relationnelles, ils pêchent souvent par leur méconnaissance de l'entreprise et des métiers et leur manque de maturité sur leur projet professionnel. Sciences Po Avenir a aussi constaté que de nombreux élèves se posent encore des questions assez fondamentales sur leur projet professionnel juste avant leur diplômation.

L'objectif de ce module est donc d'offrir à tous les élèves de M1 qui le souhaitent de travailler de manière encadrée sur la construction de leur parcours professionnel. L'approche s'appuie sur l'aide à la formulation des intérêts, des points forts et faibles et sur la rencontre avec le marché de l'emploi, avec les professionnels, la réalité du marché de l'emploi au travers d'interviews de professionnels qui sont essentiellement des anciens de Sciences Po en activité. Cela doit permettre à l'étudiant de formuler ses cibles, son positionnement et ses objectifs pour l'année suivante.

Le bilan de ce module est très positif avec 300 élèves qui ont souhaité participer cette année. Les retours sont encourageants et positifs. Des modifications devront être apportées à ce module jugé un peu trop ambitieux, car seuls 150 élèves sur 300 iront jusqu'au bout. Sciences Po Avenir est très rassurée sur la manière dont ces élèves ont abordé ce module et aborderont le marché du travail d'ici la fin de l'année prochaine.

Les ateliers organisés par Sciences Po Avenir sont externalisés, pour la majorité, auprès d'enseignants vacataires. De nombreux ateliers sur la construction du projet professionnel ont donc été organisés dans le cadre du projet « Career Building ». Une dizaine d'ateliers internationaux ont été développés sur les thèmes suivants : « Comment trouver un job au Royaume-Uni » ou encore « Comment trouver un stage ou un emploi en Inde », en Allemagne, au Mexique ou encore au Brésil. Un atelier « réseaux » a encore été mis en place dernièrement, la démarche « réseau » s'étant révélée très efficace notamment pour construction du projet de master des élèves.

L'objectif visant à assurer la présence de recruteurs sur le campus cette année est rempli malgré le contexte ainsi que la diversification du panel de recruteurs. Sur les 111 entreprises présentes au forum de novembre 2008, 28 entreprises étaient nouvelles et relevaient du secteur de l'industrie et des services. Pour le forum des métiers du développement, de la solidarité et de la sécurité internationale, les participants sont passés de 20 à 35 en 2009.

La deuxième partie de l'année a été marquée par la création d'une fonction Placement et l'arrivée d'une chargée de mission dédiée à cette activité. Les démarches de prospection, de promotion des programmes de

Sciences Po auprès des recruteurs se révèlent efficaces. Les entreprises connaissent finalement assez mal les différentes formations proposées par Sciences Po mais se montrent généralement extrêmement intéressées par nos élèves. C'est un travail de fourmi mais qui devrait rapidement produire des résultats

#### b) Questions et observations

Mathieu ALBOUY estime que Sciences Po Avenir n'est pas suffisamment dotée pour pouvoir réellement suivre les étudiants. Il se demande s'il serait possible et pertinent de faire appel à de jeunes diplômés ou à des étudiants en fin de cycle pour effectuer certaines tâches.

Maxence MELY pense qu'il est essentiel que les horaires d'ouvertures soient étendus. En effet, il cite l'exemple du vendredi, jour où les étudiants ne peuvent venir qu'entre 10h et 12h30 et du lundi entre 11h, avec une pause à 12h30, et 16h30. C'est une préoccupation des étudiants. L'UNI demande que pour l'année prochaine les horaires d'ouvertures soient étendus le plus largement possible comme cela a été fait pour la bibliothèque.

Au nom de Nouvelle Donne, Vincent SEITLINGER félicite Sciences Po Avenir pour la qualité de son service. Concernant les possibilités d'études dans d'autres universités, il note que Sciences Po Avenir n'a pas la structure pour permettre aux étudiants de s'informer sur les activités qui existent dans les autres universités. Il se pose la question de l'intérêt de la création d'un tel service. Plutôt que l'amplitude horaire, il pense qu'il faudrait améliorer la lisibilité des horaires en proposant notamment des horaires d'ouvertures identiques ou proches sur la semaine.

Alexandre FLEURET pense qu'il est très important que Sciences Po se dote d'un pôle de réflexion autour de l'orientation des étudiants au sein de l'IEP, pour leur permettre de choisir le master adapté dans les meilleures conditions. Il souhaite également plus de visibilité sur les horaires et une ouverture plus importante en fin de semaine, période sur laquelle les étudiants sont plus disponibles pour se renseigner. Concernant les événements ou les présentations corporate, le fait que les entreprises soient plus nombreuses est très positif. Cependant, il demande, au nom de l'Unef, que les intervenants puissent être un peu plus diversifiés. En effet, 7/8ème des entreprises sont des cabinets de conseils ou d'audit ou des entreprises bancaires. Il serait bien que des Institutions publiques soient présentes pour conseiller sur les débouchés dans le secteur public et, pourquoi pas, des mutuelles ou des entreprises plus classiques.

Maxence MELY ajoute qu'il est intéressant que la question de l'orientation soit prise en compte par Sciences Po Avenir. Il rappelle les conditions dans lesquelles sont faites les orientations. Il s'agit de recenser sur Internet les impressions des étudiants de masters, les avis des étudiants sur le choix de leur master et la pertinence de leur choix. Il suggère de créer un poste de référent sur la question. Un large débat existe sur la façon de gérer l'orientation dans le secondaire et l'orientation dans l'enseignement supérieur n'est pas assez prise en compte.

Alexandre FLEURET soutient la demande de Maxence MELY.

Félicité GASPARETTO note que la proposition d'associer de jeunes diplômés ou des étudiants en fin de cursus à certains des ateliers proposés par Sciences Po Avenir. L'association d'étudiants aux activités de Sciences Po Avenir est déjà pratiquée. Il est fait appel régulièrement à des étudiants vacataires. La tâche est immense dans la mesure où Sciences Po forme à une importante diversité de débouchés professionnels. Sciences Po Avenir ne couvre pas encore l'ensemble des débouchés même si de grands progrès ont été réalisés cette année. Une des possibilités consiste à encadrer et associer le maximum d'initiatives, qu'elles soient étudiantes ou associatives. Les associations de masters sont très actives. Le parti pris de Sciences Po Avenir est d'encadrer, d'associer et d'accompagner ces initiatives étudiantes. Ainsi, par exemple, cette année, l'association du master Affaires publiques a organisé une bourse aux stages, l'association Sciences Po pour les Nations Unies a organisé un forum sur les métiers de l'ONU avec Sciences Po Avenir qui a également beaucoup soutenu le forum de l'économie sociale et solidaire organisée par Attac.

Félicité GASPARETTO comprend les préoccupations concernant les horaires d'ouvertures. Compte tenu des moyens, Sciences Po Avenir n'a pas la possibilité d'étendre davantage les plages d'ouvertures. La priorité absolue a été donnée, depuis quelques mois, au placement de la promotion 2009. La situation sera probablement un peu moins bonne pour les diplômés 2009 que pour ceux de l'année précédente. C'est la

raison pour laquelle Sciences Po Avenir se concentre sur cet objectif. Elle propose cependant d'étudier ce qui peut être fait au niveau de l'aménagement des horaires d'ouverture.

Concernant la mission d'orientation universitaire des élèves, Félicité GASPARETTO précise que cette mission ne fait pas partie des missions de Sciences Po Avenir et n'est donc pas assurée.

Félicité GASPARETTO note que l'orientation des élèves de Collège universitaire en master est importante. Des actions sont faites en lien avec les masters. Ainsi, dans le cadre du forum des métiers du droit, cinq ou six conférences ont été organisées sur le métier d'avocat et la 1re de ces conférences était spécifiquement dédiée aux élèves de Collège universitaire. Le principe est d'organiser des évènements qui permettent aux élèves de rencontrer des professionnels en activité. Par ailleurs, les chargés de mission de Sciences Po Avenir reçoivent systématiquement tous les élèves de Collège universitaire qui le souhaitent.

Pour « Career Building » et l'accompagnement personnalisé, Sciences Po Avenir a gagné un appel d'offre du Haut Commissariat aux Solidarités Actives contre la Pauvreté sur une expérimentation sociale. L'idée est de montrer que des élèves, en situation difficile par rapport à l'orientation professionnelle du fait qu'ils ne bénéficient pas du même capital social, du même réseau et qu'ils ont évolué dans un environnement avec moins de modèles d'identification, peuvent avoir de meilleurs résultats en terme d'insertion professionnelle avec un accompagnement personnalisé. Cette expérimentation sociale qui va durer 2 ans, pour laquelle Sciences Po reçoit des fonds, va faire l'objet d'une évaluation. Le coaching personnalisé complémentaire ne bénéficie, pendant cette expérimentation, qu'aux élèves boursiers.

#### VI. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 18 MAI 2009

Vote

Sous réserve d'intégrer une modification concernant l'intervention de Vincent SEITLINGER, page 9 : « un étudiant d'un autre master que celui de droit économique pourra-t-il s'inscrire en doctorat ? », le procèsverbal du 18 mai 2009 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### VII. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Maxence MELY demande s'il est possible de disposer des documents en version électronique afin de permettre les échanges entre les membres.

Par ailleurs, concernant la campagne des élections des bureaux des associations permanentes, il indique qu'il a eu un sentiment de gaspillage et de confusion des étudiants. Il souhaite que les élections prochaines soient mieux encadrées.

Julien PALOMO rappelle que ce point est de la compétence unique du président du BDE. Le renouvellement des bureaux des associations permanentes ne dépend juridiquement que de la structure. La campagne et le renouvellement dépendent dans une association Loi 1901 du bureau que Sciences Po n'a pas à contrôler.

Frédéric PUIGSERVER estime qu'il ne paraît pas inconcevable, bien que le BDE soit une association Loi 1901, que la Commission paritaire puisse délibérer de cette question et puisse être informée des incidents qui se produisent dans la vie des associations permanentes eu égard à la mission confiée et le rôle qu'elles jouent dans l'Institution. Il appuie la proposition d'Alexandre MELY.

Julien PALOMO pense qu'il faudra en parler avec le BDE lorsqu'il présentera le bilan moral de l'exercice écoulé en septembre prochain.

Alexandre FLEURET rappelle qu'il avait été décidé de mettre en place un comité de suivi de la réforme sur le contrôle des associations permanentes. Ce comité devait se réunir une dernière fois cette année au plus tard début septembre. Il propose d'inclure la réflexion sur la pertinence de l'organisation actuelle des

élections du BDE. Le comité, s'il n'a pas de pourvoir juridique, peut émettre un avis à la suite du bilan moral.

Julien PALOMO tient à ce que soit acté au présent procès-verbal le fait que ce qui s'est passé cette année est parfaitement nuisible à l'image de Sciences Po.

Frédéric PUIGSERVER répète qu'il lui paraît normal que la Commission paritaire soit saisie des incidents qui sont de nature à apporter du discrédit sur cette association et, de ce fait, sur l'Institution.

Une réunion très constructive a eu lieu il y a un mois sur la question du contrôle des comptes des associations permanentes. Il rappelle qu'il était convenu de se réunir à nouveau au cours du mois de juin pour finaliser, à partir d'une proposition de la Direction, la procédure d'examen et de validation de ces comptes.

Julien PALOMO note que d'après le calendrier précis établi par Cédric PRUNIER, le groupe de travail devrait être réuni dans la 1re semaine de juillet.

Alexandre FLEURET remercie l'assemblée de la qualité des échanges.

La séance est levée à 20h45mn